

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2023 / 127 / EMILI / 2 relative au projet d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir et de sa transformation (03)

La Commission nationale du débat public,

Vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le IV de l'article L. 121-8, l'article L.121-8-1 et l'article L. 121-9 ;

Vu sa décision N° 2023 / 111 / EMILI / 1 du 6 septembre 2023 décidant d'organiser un débat public sur le projet EMILI d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir dans l'ALLIER et de sa transformation ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de M. Mathias BOURRISSOUX, président de la commission particulière du débat public,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés membres de la Commission particulière du débat public sur le projet EMILI d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir dans l'ALLIER et de sa transformation :

- Mme Claire BOUTELOUP ;
- M. David CHEVALLIER ;
- M Nicolas LE MEHAUTE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 octobre 2023.

Le président
M. Papinutti